Municipalité de
Saint-Adelphe

AVIS DE PROMULGATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

RÈGLEMENT 2026-354

RELATIF À LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU PRIVÉES DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE ET À L'ABREUVEMENT DES ANIMAUX DANS LE CADRE D'UN PROJET ÉOLIEN OU DE TOUT AUTRE PROJET DE MÊME NATURE.

Ce règlement a été adopté à une séance ordinaire tenue le 23e jour de mars 2026.

L'original de ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 23 mars 2026
Adoption du projet de règlement le 23 mars 2026
Adoption du règlement le 13 avril 2026

Donné à Saint-Adelphe, ce 14e d'avril 2026.

Julie Francoeur,

Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussignée, résidante à St-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité, endroit désigné par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le quatorzième jour d'avril.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour d'avril 2026.
Julie Francoeur,